

Bulletin d'inscription



PRESCRIPTEUR : Contact : Tél: E-mail :	TAMPON
---	---------------

RESPONSABLE LEGAL			
<input type="radio"/> Mère	<input type="radio"/> Père	<input type="radio"/> Tuteur légal	<input type="radio"/> Autre :
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code Postal:		Ville:	
Tél :		E-mail :	
Contact pour envoi des dossiers si différent de celui de la famille			
Adresse :			
Code Postal:		Ville:	
Tél :		E-mail :	

SEJOUR	Semaine 1	Semaine 2	
AISEY 6-11 ANS			Indiquer votre choix de préférence entre 1 et 3 (séjour et/ou semaine) dans les cases ci contre. Pour garantir le départ de l'enfant en séjour, il est vivement recommandé de faire trois choix.
BELLEVAUX 12-15 ANS			
CHAUX NEUVE 6-11 ANS			
DIJON 6-11 ANS			
MESNIL 6-11 ANS			
XONRUPT 12-15 ANS			

TRANSPORT	Ville de départ : Ville de retour :
------------------	---

PARTICIPANT		
Nom :	Prénom :	
Date de Naissance :	Sexe (M/F):	

PAIEMENT	
Coût du séjour : 690 €	dont 500 € pris en charge dans le cadre des colonies apprenantes (sous conditions)
Reste à charge de la famille : 190 €	
<input type="radio"/> Chèque	<input type="radio"/> Virement sur le compte : FR76 4255 9100 0008 0030 4734 154 / CCOPFRPPXXX
avec intitulé "COLONIE APPRENANTES - NOM"	

AUTORISATIONS		
Je soussigné(e)	<input type="radio"/> Mère	<input type="radio"/> Père
<input type="radio"/> Tuteur légal		
(responsable légal du participant), atteste sur l'honneur avoir l'autorité nécessaire pour inscrire l'enfant dont le nom et le prénom figurent ci-dessus et l'autorise à participer, sous ma responsabilité, au séjour indiqué et à toutes les activités proposées.		
Important : je soussigné(e) certifie par la présente avoir pris connaissance de la liste des documents obligatoires à fournir, des conditions particulières de vente régissant tous les séjours conformément au Code du Tourisme relatif à l'organisation et à la vente de voyages ou séjours. Je déclare également avoir pris connaissance des obligations d'admission de mon enfant en centre de vacances relatives à l'article R. 227-7 du code de l'action sociale et des familles : "L'admission d'un mineur selon l'une des modalités prévues à l'article R. 227-1 est subordonnée à la production d'un document attestant qu'il a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations. Elle est également soumise à la fourniture par les responsables légaux du mineur de renseignements d'ordre médical dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé de la Jeunesse. Ce document est adressé à l'organisateur de l'accueil ou à son représentant qui s'assure du respect de la confidentialité des informations." Suite à cette inscription, je deviens adhérent à titre gratuit à l'association organisatrice du séjour.		
Le : / /		
Signature :		

Tous nos séjours sont agréés par la DDJS et respecteront le protocole sanitaire en vigueur. En cas d'un nombre insuffisant de participant, nous nous réservons le droit d'annuler le ou les séjours